



# Conditions générales de vente

Date : 9 octobre 2017

## I. Introduction

La personne physique ou morale qui transmet une commande par écrit ou verbalement est considérée comme le client et se porte garante du paiement de la facture, même lorsque cette dernière doit être établie au nom d'un tiers. Les relations contractuelles sont régies par les présentes Conditions Générales à moins que le contrat stipule expressément qu'il y est dérogé.

## II. La création de sites web

### A. Objet des prestations

Le client qui nous commande la création d'un site Internet est tenu, sauf stipulation contraire sur le bon de commande, de respecter l'ensemble des prestations suivantes : Consultance préalable et Création de site Internet.

Ces différentes prestations seront régies, sauf dérogations expresses, par les règles suivantes que chaque partie accepte :

#### 1. Consultance

Le Client définit ses besoins nous permettant ainsi d'établir un devis comportant les spécificités du futur site Internet. Après acceptation du devis, paiement de l'acompte et réception des accès de l'hébergeur, nous élaborons la structure détaillée du site. Le Client collabore activement à l'élaboration de ce projet en apportant tous les éléments pertinents. Dans l'élaboration du projet, le Client est lié par les spécificités acceptées dans le devis. Si le Client souhaitait malgré tout modifier ces spécificités, un nouveau devis devrait être établi et accepté, ce nouveau devis prendrait en compte non seulement le prix du nouveau projet mais également le prix de la consultation relative au premier projet, après annulation de la première commande. Dans le cas où le Client n'accepte aucun des projets proposés et décide de renoncer à la création du site ou de changer de prestataire, l'acompte versé par le Client, majoré des frais éventuels (réservation de nom de domaine, ...), nous reste acquis.

#### 2. Création du site

Le devis spécifie le nombre de pages statiques et dynamiques que le futur site comprendra. Chaque page créée se verra attribuer le statut de page 'statique' ou 'dynamique' et sera par conséquent soumis au régime suivant :

- Pages statiques : Nous créons les pages statiques en y intégrant le contenu fourni par le client. Le Client aura la possibilité de modifier lui-même ultérieurement ce contenu.
- Pages dynamiques : Nous fournissons au client des pages Internet sans contenu mais structurées et mises en page.

Le Client reçoit les codes d'accès lui permettant d'insérer à distance dans ces pages le contenu qu'il souhaite.

### B. Bon de commande

Le bon de commande envoyé au client a une validité de 15 jours à partir de la date d'émission de ce dernier. Une fois le délai de validité dépassé, nous nous réservons le droit d'annuler le document et d'en émettre un nouveau avec une nouvelle tarification.

### C. Hébergement du site

Pour le compte du Client, nous nous chargeons de transmettre le site produit à une société tierce qui assurera son hébergement. Le Client peut choisir librement son hébergeur. Le cas échéant, nous orienterons le Client vers une société d'hébergement de sites Internet sans que nous n'offrons une quelconque garantie sur la qualité des services de ces prestataires. Lorsque le Client nous charge de transmettre le site produit à une société d'hébergement, il nous donne mandat de conclure en son nom et pour son compte une convention écrite ou verbale d'hébergement de site. Le Client s'engage à reprendre et exécuter l'ensemble des engagements souscrits dans le cadre de ce mandat, en ce compris ceux repris dans les conditions générales contractuelles de la société d'hébergement, même si au final, nous sommes détenteur du nom de domaine. Quelle que soit l'exécution du mandat, nous ne sommes pas partie au contrat qui lie le Client à la société d'hébergement, seule cette dernière peut être tenue responsable d'un éventuel préjudice lié à la perte ou à l'inaccessibilité des données hébergées. Dans le cas où le Client choisit sa propre formule d'hébergement, cette dernière doit inclure ces conditions : supporter le langage PHP version supérieur à 5.2, supporter et donner accès à une base de données MySQL et donner accès à un système de transfert de fichiers type FTP. Si les conditions ne sont pas respectées, nous sommes en droit de réclamer des frais supplémentaires au devis initialement établi. Si un dysfonctionnement lié à l'hébergement suscite notre intervention, nous nous réservons le droit de facturer au Client les prestations au taux horaire de 65 € HTVA.

### D. Maintenance

L'ajout, la suppression ou la modification du contenu des pages après la publication sera effectuée par le Client lui-même. Quelques jours avant la publication, nous nous engageons à envoyer au Client un email expliquant le mode d'édition de son site. Dans le cas où des prestations de maintenance seraient souhaitées par le Client, nous nous réservons le droit de facturer ces prestations en régie au taux horaire de 65€ HTVA. Nous ne pouvons nous engager sur les délais des opérations de maintenance. Ces délais seront donnés à titre indicatif.

### E. Support technique

Durant les 15 premiers jours suivants la mise en ligne du site, le Client bénéficie, d'un support technique par courrier électronique et par téléphone. Ce support technique ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire jusqu'à dixième appel téléphonique ou message électronique.

### F. Livraison

La livraison du site Internet a lieu par sa mise en ligne sur le réseau Internet.

### G. Délais

La durée du projet et de l'intervention est mentionnée sur le bon de commande. Les délais ne sont pourtant donnés qu'à titre indicatif. Un retard sur les délais convenus ne peut donner lieu à dommages et intérêts.

### H. Lieu des prestations

Les prestations sont en principe effectuées dans nos locaux. En cas de prestations chez le Client, notre tarif horaire court à partir du départ de notre siège jusqu'au retour à ce siège. D'éventuels frais de déplacement pourront être facturés.

### I. Responsabilité

Nos prestations consistent en la création technique et graphique de sites Internet. Nous ne prenons par conséquent aucune part à la création ou sélection du contenu (rédactionnel, graphique, commercial...). Ne disposant d'aucun contrôle sur le contenu mis en ligne, nous ne pourrions donc en aucun cas voir notre responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :

- d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos et généralement de tout document multimédia contraires aux législations et réglementation en vigueur, contenus et/ou diffusés sur le(s) site(s) du client ;
- de la violation des droits de propriété intellectuelle relatifs aux oeuvres contenues ou diffusées, en intégralité ou partiellement, sur le(s) site(s) du client sans accord exprès de leur auteur.

### J. Paiement

Le Client verse un acompte de 30% du montant total des prestations lors de son acceptation. Lors de l'approbation du projet et du template du site Internet, le Client recevra la facture et devra s'acquitter du solde de 70% endéans les 5 jours. L'acompte payé et les frais engagés possibles (frais d'hébergement, de réservation de nom de domaine, ...) ne sont pas remboursables en cas d'interruption des prestations. En cas de non paiement ou de paiement tardif d'un acompte ou d'une facture, nous nous réservons le droit de suspendre ces prestations sans préavis. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous de manière particulière, le défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues. Dans ce cas de défaut de paiement, le Client sera redevable, sans mise en demeure préalable d'un intérêt conventionnel de 12% par an sur les sommes dues, de même qu'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 60,00€. En cas d'inexécution fautive de nos obligations, le cocontractant est habilité à réclamer une indemnité du même ordre. Toute réclamation relative à une facture doit nous être adressée par lettre recommandée dans les 7 jours suivants la date de facture, sans quoi ladite facture est réputée acceptée sans réserve.

### K. Licence d'utilisation et documents préparatoires

Le contrat de création de site confère au Client une licence d'utilisation du site Internet livré. Cette licence confère au Client le droit d'utiliser le contenu du site sur support électronique pour tous pays sans limite de temps. La licence d'utilisation du site Internet livré ne sort ses effets qu'au moment du paiement complet de la facture finale. Seul ce paiement intégral autorise le Client final à maintenir le site Internet en ligne au-delà d'un délai de 15 jours. Le Client ne peut en aucun cas reproduire, mettre en ligne, transmettre à un tiers ou plus généralement utiliser tout document de travail (papier ou électronique), fichier électronique préparatoire, ou simple modèle que nous lui aurons transmis. Seul le produit final remis au client fait l'objet de la présente licence d'utilisation.

### L. Références

Le Client nous autorise à faire état de son nom et éventuellement de son logo (sur un support électronique ou sur support papier) pour des finalités de promotion commerciale. Le Client nous autorise en outre à créer sur son site Internet un lien renvoyant vers notre site, pour des finalités de promotion commerciale.

## III. L'installation de caméras

### A. Objet des prestations

Le client qui nous commande l'installation de caméras de surveillance est tenu, sauf stipulation contraire sur le bon de commande, de respecter l'ensemble des prestations suivantes : Consultance préalable et Installation.

#### 1. Consultance

Le Client définit ses besoins nous permettant ainsi d'établir un devis comportant les spécificités de la future installation. Après acceptation du devis et paiement de l'acompte, nous commandons le matériel nécessaire. Une fois le matériel réceptionné, nous contactons le Client afin de fixer un jour et une heure afin de commencer le travail.

#### 2. Installation

Le devis spécifie le nombre et les références des caméras à installer, l'endroit exact de l'installation de chacune d'entre elle et l'endroit que chacune d'entre elle visionne.

### B. Bon de commande

Le bon de commande envoyé au client a une validité de 15 jours à partir de la date d'émission de ce dernier. Une fois le délai de validité dépassé, nous nous réservons le droit d'annuler le document et d'en émettre un nouveau avec une nouvelle tarification.

### C. Maintenance

Dans le cas où des prestations de maintenance seraient souhaitées par le Client, nous nous réservons le droit de facturer ces prestations en régie au taux horaire de 65€ HTVA. Nous ne pouvons nous engager sur les délais des opérations de maintenance. Ces délais seront donnés à titre indicatif.

### D. Support technique

Durant les 15 premiers jours suivants l'installation, le Client bénéficie, d'un support technique par courrier électronique et par téléphone. Ce support technique ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire jusqu'à dixième appel téléphonique ou message électronique. En revanche, dépassé ce délai d'un mois, nous nous réservons le droit de facturer les prestations sur base de notre tarif horaire de 65€ HTVA qui court à partir du départ de notre siège jusqu'au retour à ce siège. D'éventuels frais de déplacement pourront être facturés.

### E. Délais

La durée du projet et de l'intervention est mentionnée sur le bon de commande. Les délais ne sont pourtant donnés qu'à titre indicatif. Un retard sur les délais convenus ne peut donner lieu à dommages et intérêts.

### F. Lieu des prestations

Les prestations sont en principe effectuées chez le Client.

### G. Responsabilité

Nos prestations consistent en l'installation de caméras de surveillance. Ne disposant d'aucun contrôle sur les images filmées, nous ne pourrions donc en aucun cas voir notre responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers, notamment du fait :

- d'informations, d'images, de sons, de vidéos et généralement de tout document multimédia contraires aux législations et réglementation en vigueur ;
- de la violation des droits sur l'image.

### H. Paiement

Le Client verse un acompte de 30% du montant total des prestations lors de son acceptation. Une fois la marchandise fixée chez le client, une facture d'avancement de 60% de la somme totale sera remise au client. Lorsque l'activation du système et que les codes d'accès seront remis au client, le solde sera payé dans les 5 jours de la réception de la facture finale. L'acompte payé et les frais engagés possibles (déplacement, ...) ne sont pas remboursables en cas d'interruption des prestations. En cas de non paiement ou de paiement tardif d'un acompte ou d'une facture, nous nous réservons le droit de suspendre ses prestations sans préavis. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous de manière particulière, le défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues. Dans ce cas de défaut de paiement, le Client sera redevable, sans mise en demeure préalable d'un intérêt conventionnel de 12% par an sur les sommes dues, de même qu'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 60,00€. En cas d'inexécution fautive de nos obligations, le cocontractant est habilité à réclamer une indemnité du même ordre. Toute réclamation relative à une facture doit nous être adressée par lettre recommandée dans les 7 jours suivants la date de facture, sans quoi ladite facture est réputée acceptée sans réserve.

### I. Références

Le Client nous autorise à faire état de son nom et éventuellement de son logo (sur un support électronique ou sur support papier) pour des finalités de promotion commerciale.

### J. Garantie

Selon la loi sur la garantie légale de septembre 2004, une garantie de 2 ans est appliquée si le Client est reconnu comme étant un consommateur (non professionnel). Une garantie d'un an sera appliquée pour toutes personnes morales (telles qu'une SPRL, une SA, une ASBL, une institution publique, etc) ou physiques (sauf si les biens sont achetés dans le cadre de leurs vies privées).

### K. Intervention

Durant la première année après l'installation du système, nous intervenons dans les 2 jours ouvrables après le signalement d'un problème technique sur le matériel.

## IV. Dépannage, installation et consultation informatique

### A. Objet des prestations

Le client qui nous commande l'installation de caméras de surveillance est tenu, sauf stipulation contraire sur le bon de commande, de respecter l'ensemble des prestations suivantes : Consultance préalable et Prestation.

#### 1. Consultance

Le Client définit ses besoins nous permettant ainsi d'établir un devis comportant les spécificités de la future prestation. Après acceptation du devis et paiement de l'acompte, nous commandons le matériel si nécessaire et nous contactons le Client afin de fixer un jour et une heure afin de commencer le travail.

#### 2. Prestation

Le devis spécifie le détail de la prestation à effectuer.

### B. Bon de commande

Le bon de commande envoyé au client a une validité de 15 jours à partir de la date d'émission de ce dernier. Une fois le délai de validité dépassé, nous nous réservons le droit d'annuler le document et d'en émettre un nouveau avec une nouvelle tarification.

### C. Maintenance

Dans le cas où des prestations de maintenance seraient souhaitées par le Client, nous nous réservons le droit de facturer ces prestations en régie au taux horaire de 65€ HTVA. Nous ne pouvons nous engager sur les délais des opérations de maintenance. Ces délais seront donnés à titre indicatif.

### D. Support technique

Durant les 15 premiers jours suivants l'installation, le Client bénéficie, d'un support technique par courrier électronique, contrôle à distance et par téléphone. Ce support technique ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire jusqu'à dixième appel téléphonique ou message électronique. En revanche, dépassé ce délai d'un mois, nous nous réservons le droit de facturer les prestations sur base de notre tarif horaire de 65€ HTVA qui court à partir du départ de notre siège jusqu'au retour à ce siège. D'éventuels frais de déplacement pourront être facturés.

### E. Délais

La durée du projet et de l'intervention est mentionnée sur le bon de commande. Les délais ne sont pourtant donnés qu'à titre indicatif. Un retard sur les délais convenus ne peut donner lieu à dommages et intérêts.

### F. Lieu des prestations

Les prestations sont en principe effectuées chez le Client.

### G. Responsabilité

Nos prestations consistent en l'installation, le dépannage ou la consultation informatique. Ne disposant d'aucun contrôle sur les ordinateurs, serveurs et autres systèmes du Client, nous ne pourrions donc en aucun cas voir notre responsabilité engagée à la suite de toute action ou recours de tiers.

### H. Paiement

Le Client verse un acompte de 30% du montant total des prestations lors de son acceptation. Le solde sera payé dans les 5 jours de la réception de la facture finale. L'acompte payé et les frais engagés possibles (déplacement, ...) ne sont pas remboursables en cas d'interruption des prestations. En cas de non paiement ou de paiement tardif d'un acompte ou d'une facture, nous nous réservons le droit de suspendre ses prestations sans préavis. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous de manière particulière, le défaut de paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues. Dans ce cas de défaut de paiement, le Client sera redevable, sans mise en demeure préalable d'un intérêt conventionnel de 12% par an sur les sommes dues, de même qu'une indemnité forfaitaire de 15% avec un minimum de 60,00€. En cas d'inexécution fautive de nos obligations, le cocontractant est habilité à réclamer une indemnité du même ordre. Toute réclamation relative à une facture doit nous être adressée par lettre recommandée dans les 7 jours suivants la date de facture, sans quoi ladite facture est réputée acceptée sans réserve.

### I. Références

Le Client nous autorise à faire état de son nom et éventuellement de son logo (sur un support électronique ou sur support papier) pour des finalités de promotion commerciale.

### V. Attribution de compétence

Toute contestation relative à la conclusion, la validité, l'interprétation ou l'exécution des relations contractuelles sera réglée définitivement par les cours et tribunaux de La Louvière.

### VI. Nullité – caducité

La nullité ou la caducité éventuelle de tout ou partie d'une des clauses des présentes conditions générales n'entraîne pas la nullité ou la caducité de la totalité des autres clauses qu'elle contient, sauf si cette clause constitue un élément essentiel de la Convention. En cas de caducité ou de nullité de tout ou partie de l'une des clauses des présentes Conditions générales, les Parties s'engagent à négocier sans délai, de bonne foi, le remplacement de la/les clause(s) null(e)s ou caducue(s) par une/des clause(s) légale(s) d'effet économique équivalent.